Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Société de développement industriel du Québec

Rapport annuel 1988-1989

Québec

90-05628/

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Société de développement industriel du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 3e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08500-4
ISSN 0383-5383

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de développement industriel du Québec pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie,

Pierre MacDonald

Québec, le 31 juillet 1989

Monsieur Pierre MacDonald
Ministre de l'Industrie, du Commerce
et de la Technologie
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président-directeur général,

Gérald Tremblay

Québec, le 31 juillet 1989

Table des matières

I.	**La société de développement industriel du Québec (S. D. I.)**	**9**
	• Conseil d'administration	**11**
	• La direction	**12**
II.	**Message de la direction**	**13**
III.	**Revue des opérations**	**17**
	• Interventions financières	**17**
	• Administration	**18**
IV.	**Les états financiers**	**23**
V.	**Présence sur le territoire**	**37**

I. La Société de développement industriel du Québec (S. D. I.)

La S. D. I. partage des risques financiers avec les entreprises québécoises pour leur permettre, à l'aube de l'An 2000, de relever le défi technologique et de conquérir, dans le contexte de la mondialisation de l'économie, les marchés hors Québec.

Organisme gouvernemental créé en 1971, la Société de développement industriel du Québec (S. D. I.) est l'outil le plus important que possède le gouvernement québécois pour aider au financement des entreprises. La S. D. I. contribue ainsi à la croissance économiques du Québec.

Pour remplir ce rôle, la S. D. I. dispose de nombreux moyens. Elle administre les programmes inscrits dans la loi qui la gouverne, en plus de la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (connues comme les «SPEQ») et la Loi sur l'aide au développement touristique. La S. D. I. exécute aussi tous les mandats qui peuvent lui être confiés par le gouvernement afin de permettre la réalisation des projets importants pour l'économie québécoise.

Avec les années, la S. D. I. a mis en branle divers programmes axés sur la modernisation de la structure industrielle du Québec. Elle a dû aussi soutenir les entreprises lorsque la conjoncture économique était difficile. En 1986, suite à de multiples consultations auprès des gens d'affaires et des principaux intervenants économiques, la S. D. I. adopta une nouvelle philosophie en matière d'aide financière.

La S. D. I. s'est fixée pour objectif de favoriser la saine capitalisation des entreprises québécoises en agissant en complémentarité avec les institutions financières traditionnelles et les sociétés de capital de risque.

En 18 ans, plus de 10 000 ententes ont été conclues avec des entreprises; cela représente des engagements financiers de l'ordre de trois milliards de dollars. La S. D. I. compte maintenant 169 employés et possède sept bureaux régionaux répartis partout au Québec.

La mission de la S. D. I.

La S. D. I. a comme mission de favoriser le développement économique du Québec. À cet égard, elle accorde une aide financière aux entreprises, principalement sous forme de prêt participatif, et les conseille en matière de structure de capital. Cette aide s'autofinance et constituera, au cours des années 1990, un fonds renouvelable.

Pour réaliser ses objectifs, la S. D. I. partage des risques avec des entreprises bien gérées dont les projets présentent de bonnes perspectives de rentabilité.

La S. D. I. s'appuie sur une équipe à l'écoute de ses partenaires, capable de poser un diagnostic sûr, de donner une impulsion à la réalisation de projets, de transiger sur une base d'affaires et de s'adapter rapidement aux changements économiques.

Associée à des partenaires

La S. D. I. s'est associée aux grands ministères à vocation économique (Industrie, Commerce et Technologie; Agriculture, Pêcheries et Alimentation; Tourisme; Affaires internationales; Énergie, Mines et Ressources) pour l'analyse économique de ses dossiers. De même, elle collabore avec des organismes tels le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et l'Agence québécoise de valorisation de l'innovation et de la recherche (AQVIR), les associations d'affaires, les conseillers, les organismes de développement régional et le secteur financier.

Des programmes sur mesure pour l'entreprise

Trois programmes ont été conçus à l'intention de l'entreprise québécoise pour stimuler son développement face aux défis de l'An 2000.

- L'aide à l'investissement sert au démarrage, à la modernisation et à l'automatisation des équipements de production et aux projets d'expansion des entreprises.

- L'aide à la recherche permet l'acquisition de nouvelles technologies, l'apport d'améliorations techniques aux biens manufacturés, le perfectionnement de leur design et la création de nouveaux produits ou procédés.

- Enfin, l'aide à l'exportation est destinée aux entreprises qui se lancent à la conquête de nouveaux marchés à l'extérieur du Québec. Crédit à l'implan-

tation dans de nouveaux marchés, aide à la formation de consortiums et financement des ventes à l'expertation sont autant de formules qui s'adressent aux sociétés ayant saisi toute l'importance de percer de nouveaux marchés outre-frontières.

Certains éléments des programmes ont été conçus de façon à favoriser le développement régional.

Les clientèles visées appartiennent principalement au secteur manufacturier et touristique. Toutefois, certaines entreprises du tertiaire moteur, par exemple les laboratoires de recherche, les entreprises spécialisées dans le design, les firmes oeuvrant en informatique et les services d'experts-conseil en exportation sont aussi admissibles.

La S. D. I. transige avec ses clientèles sur une base d'affaires; c'est pourquoi elle recherche des entreprises bien gérées, dotées d'une bonne structure financière et désireuses de bien se capitaliser.

Deux formules de capitalisation

Dans le cadre de cette programmation, deux formes d'aide financière ont été mises de l'avant par la S. D. I.: le prêt participatif et les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ et SPEQ-Employés). Les deux formules amènent les propriétaires de PME à financer leurs projets par un apport en capital.

Le prêt participatif

Le prêt participatif est la formule privilégiée par la S. D. I. pour l'ensemble de ses programmes. Il s'agit d'un prêt n'exigeant généralement pas de garantie de l'entreprise. Son remboursement est fonction des résultats obtenus avec les fonds avancés. Un moratoire (de trois ans maximum) est accordé à la fois sur le remboursement du capital et le paiement des intérêts. Ces intérêts sont fixés selon les taux en vigueur dans les institutions bancaires. Par ses particularités, le prêt participatif se compare à des fonds propres.

Les montants accordés peuvent atteindre 50 % des sommes consacrées à un projet de recherche ou d'exportation et 35 pour cent du total d'un projet d'aide à l'investissement.

Il s'agit de transactions entre gens d'affaires : la S. D. I. partage les risques mais compte aussi partager les bénéfices. Le prêt est donc assorti d'une prime au succès sous forme d'option d'achat d'actions participantes de l'entreprise équivalente à une fraction du montant autorisé, ou d'une participation au profit ou encore sous toute autre forme.

Les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ)

Les SPEQ constituent l'autre instrument, administré par la S. D. I., pour injecter de nouveaux fonds dans une entreprise sous forme de capital-actions. Sur une base minoritaire, des investisseurs qui sont des individus ou des employés, ou encore des sociétés de capital de risque, peuvent participer à la capitalisation d'une PME et en retirer des avantages fiscaux.

De plus, il existe un programme d'aide offert par la S. D. I. en fonction duquel elle rembourse une partie des coûts reliés au lancement et au premier placement d'une SPEQ.

Conseil d'administration

Les membres sont nommés par le gouvernement pour une période de 3 ans. Le Conseil se compose de 13 membres dont 9 représentants du monde des affaires et du milieu syndical, 3 hauts fonctionnaires du gouvernement du Québec et le président-directeur général de la S. D. I.

Gérald Tremblay
Président du Conseil d'administration
Président et directeur-général
Société de développement industriel du Québec

Guy Savard, F.C.A.
Vice-président du conseil d'administration
Société de développement industriel du Québec
Directeur général
Samson Bélair
Sherbrooke

Claude Arcand
Président
Groupe Harricana inc.
Amos

Pierre Delisle
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Industrie, du Commerce
et de la Technologie
Québec

Peter R. Duffield
Président
Les Industries RFI inc.
Montréal

Jean-Guy Frenette
Conseiller politique
Fédération des travailleurs et travailleuses du
Québec (FTQ)
Montréal

Michel Gaucher
Président
Sofati ltée et Socanav inc.
Montréal

Gaston J. Langlais
Président
Sogeco enr.
Gaspé

Morden C. Lazarus
Lazarus, Heft, Charbonneau
Montréal

J. Roger Paquette
Sous-ministre adjoint aux affaires bilatérales
Ministère des Affaires internationales
Montréal

Johanne Pérusse
Vice-présidente
Avocat-conseil et secrétaire
Télémédia Corporation
Montréal

Jacques-Yves Therrien
Sous-ministre
Ministère du Tourisme
Québec

Comité exécutif

Gérald Tremblay
Guy Savard
Claude Arcand
Pierre Delisle
Peter R. Duffield
Jean-Guy Frenette
Michel Gaucher
Gaston J. Langlais
Morden C. Lazarus
J. Roger Paquette
Johanne Pérusse
Jacques-Yves Therrien

Comité de vérification

Gérald Tremblay
Guy Savard
Johanne Pérusse

La direction

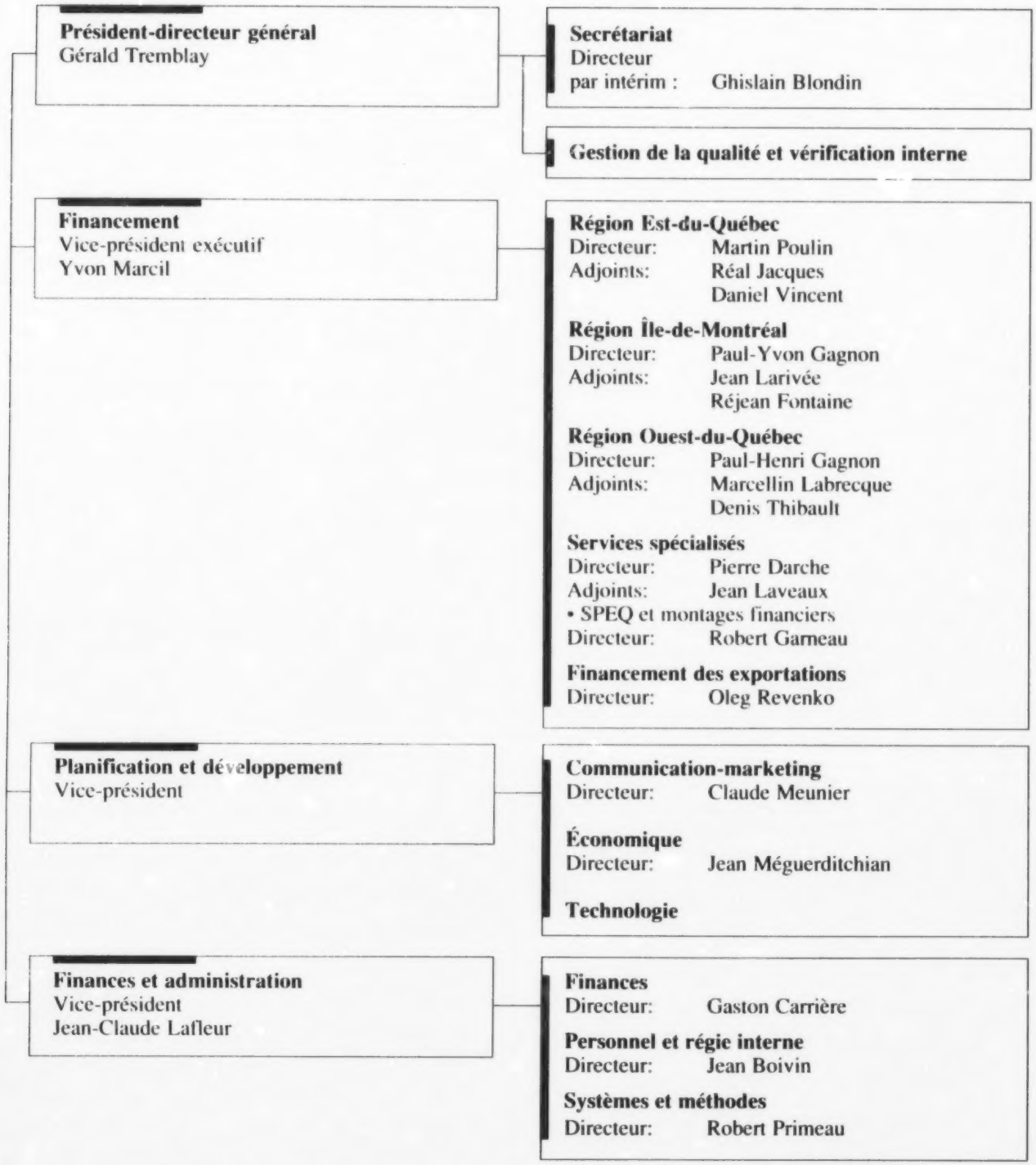

II. Message de la direction

1988 fut une bonne année pour le Québec. La croissance économique a été vigoureuse et les investissements effectués par les entreprises ont connu une forte augmentation. Le Québec s'est d'ailleurs hissé au premier rang à ce chapitre au Canada. Il y a une progression continue de notre culture de l'entrepreneurship et les gens d'affaires ont prouvé qu'ils avaient une solide confiance dans l'économie.

La contribution de la S. D. I. à cette remarquable vitalité économique fut importante: l'exercice financier 1988-1989 s'est traduit par 374 aides financières aux entreprises québécoises. Cela représente des engagements de 487,9 millions de dollars et, fait à retenir, ces sommes sont liées à des investissements de deux milliards de dollars et devraient contribuer à la création de quelque 9 000 emplois directs.

Un objectif clair: favoriser la capitalisation des entreprises

Cet exercice a permis à la S. D. I. de confirmer son nouveau positionnement et de se révéler comme le protagoniste de la saine capitalisation des petites et moyennes entreprises québécoises. Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des interventions financières ont porté sur l'injection de capital de risque par le biais du prêt participatif et des SPEQ. Cette situation est totalement inédite en 18 ans d'histoire de la S. D. I., un organisme de développement où avaient dominé davantage les formules de la subvention, du prêt à terme et de la garantie de prêt.

À l'écoute de sa clientèle

Lors de l'exercice 1988-1989, le personnel de la S. D. I. s'est particulièrement soucié de personnaliser ses rapports avec les gestionnaires des entreprises clientes. Nos employés ont suivi des cours de formation pour optimiser leur rôle d'agents du progrès économique et transiger sur une base d'affaires avec la clientèle.

De plus, pour rencontrer cet objectif prioritaire qui est d'assurer un service à la clientèle sans faille, la S. D. I. s'est attaquée à réduire les délais dans le traitement des demandes. Nous nous étions fixés des objectifs précis et nous les avons atteints. Ainsi, un délai de trois jours était justifiable pour nous prononcer sur la recevabilité d'une demande. De même, nous avions envisagé un délai de 60 jours pour compléter notre analyse de chacun des dossiers. Nous avons, globalement, respecté ces engagements.

Pour arriver à de pareils résultats, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les ministères à vocation économique pour établir des mécanismes capables de raccourcir nos échéanciers. Il faut souligner que la collaboration offerte a été remarquable.

Des négociations sur une base d'affaires

Parce que nous entendons mener toutes nos transactions d'affaires à bonne fin, les négociations avec les clients doivent se dérouler dans un climat de franchise et d'ouverture d'esprit. Notre personnel a su se dépasser à ce chapitre. La preuve en est que 90 % des offres de financement ont été acceptées en 1988; les chefs d'entreprises hésitent rarement à accepter la S. D. I. comme partenaire.

L'excellence en matière de service à la clientèle va au-delà de la simple prestation de services auprès des gens d'affaires. Nous avons voulu que la S. D. I. soit «pro-active» envers sa clientèle et qu'elle devance ses besoins. Au cours de l'exercice 1988-1989, près de 5 000 industriels et chefs d'entreprise ont été rencontrés lors de congrès, salons spécialisés, conférences, etc. Ces activités visaient à inciter ces derniers à financer leurs projets par une saine capitalisation en s'associant à la S. D. I. ou, selon les besoins, à des sociétés de capital de risque avec lesquelles l'équipe de la S. D. I. travaille en étroite collaboration.

La saine capitalisation des PME par des aides de qualité

Venir en aide à une entreprise avec un apport en capital sous forme de prêt participatif nécessite une étude rigoureuse. Les risques sont parfois importants et difficiles à évaluer. Si la S. D. I. est d'abord et avant tout en quête de retombées pour l'économie québécoise, elle ne peut négliger le principe d'autofinancement de ses aides. Nous sommes donc appelés à faire des choix.

Cependant, malgré toutes les règles de prudence que nous devons observer, nous avons été en mesure d'effectuer pas moins de 271 prêts participatifs en 1988-1989. Si l'on compare ce chiffre avec la per-

formance de l'ensemble des sociétés de capital de risque au Québec, on peut affirmer que la S. D. I. joue dorénavant un rôle de chef de file de la capitalisation des entreprises québécoises.

Quant aux SPEQ, même s'il faut reconnaître que cette formule était, jusqu'à tout récemment, difficile à populariser, nous avons enregistré, en 1988-1989, la formation de 58 nouvelles sociétés de placements. Au cours de cette période, le gouvernement a apporté plusieurs modifications pour rendre cette formule plus attrayante aux yeux des investisseurs. Signalons notamment la bonification des placements pour les fins de la recherche et du développement (R&D), le programme d'investissement dans les régions périphériques et celui du partage des coûts de lancement d'une SPEQ.

Dans son discours sur le budget en mai 1989, le ministre des Finances a de plus annoncé des mesures qui viendront certainement donner un nouvel essor aux SPEQ. Parmi celles-ci, la hausse de la limite de placements à 2,5 millions de dollars fait partie des mesures qui auront sans doute un impact important.

Autofinancement et fonds renouvelables

Bien qu'elle soit appelée à prendre des risques financiers plus importants que ne le font les institutions financières traditionnelles, la S. D. I. s'est résolument tournée vers l'autofinancement de ses opérations. Organisme de développement économique, la S. D. I. doit rechercher un juste équilibre financier dans ses interventions. En 1988-1989, l'excédent de ses revenus par rapport aux dépenses s'élève à 4,1 millions de dollars, soit une somme sensiblement comparable à celle de l'exercice financier précédent.

Le fonds renouvelable sera constitué au moment où les remboursements de capital au cours d'une année seront suffisants pour compenser les déboursements des nouveaux prêts de la même année. Nous prévoyons que ce fonds sera assemblé au milieu des années 1990.

Une équipe au service de l'entreprise

La S. D. I. gérait 3 800 dossiers en 1988-1989 totalisant plus d'un milliard de dollars en divers engagements financiers. Outre les mesures administratives adoptées pour assurer un suivi systématique des dossiers, le personnel a pris des moyens pour établir des liens plus étroits avec les entreprises clientes de la S. D. I. et lui fournir une assistance continue.

Pour assister les clientèles qui éprouvent des difficultés de parcours, le service de redressement a réalisé 47 diagnostics sur la santé financière d'entreprises et ce, en collaboration avec des consultants externes. Suite à ces analyses, nous avons pu apporter, dans plusieurs cas, des solutions à certains problèmes.

L'An 2000: un défi pour la PME québécoise

La S. D. I. doit maintenant se tourner vers l'avenir de nos entreprises. La S. D. I. oriente son aide vers les P.M.E québécoises qui sauront faire face aux exigences de l'An 2000. Or, ces dernières devront remplir certaines conditions essentielles pour relever le défi de demain et s'assurer une place importante dans un contexte de globalisation des marchés.

Pour participer à l'économie mondiale, les sociétés québécoises devront d'abord privilégier la saine capitalisation plutôt que l'endettement. Un ratio équilibré entre l'avoir propre et la dette permet le droit à l'erreur, une marge essentielle pour faire face aux risques découlant de projets de lancement d'une entreprise, de modernisation et d'automatisation d'équipements de production, de recherche et de développement ou de conquête de nouveaux marchés à l'étranger. Cette marge de manoeuvre permet aussi d'affronter avec succès des conjonctures économiques difficiles.

Les entreprises devront également, comme deuxième condition, mettre en valeur et assurer la formation de leurs ressources humaines. Pour ce faire, l'entrepreneur verra à créer une complicité avec toutes les personnes de son milieu de travail. Les employés mieux informés pourront ainsi développer leur créativité tout en étant conscients de l'importance d'une meilleure productivité. Le dirigeant saura aussi établir des liens étroits avec les institutions financières et ses collaborateurs externes. Enfin, l'entrepreneur devra s'allier aux organismes de développement économique et profiter de leur expertise.

Penser à investir dans la modernisation et l'automatisation de ses équipements de production est la troisième condition à respecter. Nous savons tous que le Québec accuse présentement un retard considérable sur le plan technologique, notamment en ce qui a trait à l'automatisation. Nos produits, pour continuer à être concurrentiels, devront être adaptés aux nouvelles technologies. Des rapports coûts-qualité trop élevés et des délais de livraison trop longs feront perdre aux entreprises non seulement des marchés à l'échelle mondiale, mais pourraient aussi les déloger sur leur propre marché. Il est donc impératif que les industriels du Québec misent dès maintenant sur les technologies de pointe.

Dans le même esprit, il sera essentiel, c'est là une quatrième condition, d'effectuer de la recherche et du

développement. Cela signifie mettre l'accent sur la recherche et le développement de nouveaux produits ou procédés, améliorer les produits existants et adapter des technologies nouvelles pour diminuer les coûts de production. L'avenir est à la créativité et à la capacité de s'adapter. Nos entreprises possèdent un potentiel considérable pour innover. Mais le temps presse et il y a urgence à agir.

Enfin, cinquième condition, nos entreprises devront se lancer à la conquête des marchés hors Québec. Pour arriver à relever le défi de la technologie en cette fin de siècle, il faut pouvoir compter sur un marché d'au moins 100 millions d'individus. Dans le contexte d'une mondialisation de l'économie, nos entreprises devront s'ouvrir au marché nord-américain, tenter une percée sur le marché européen ou viser le Sud-Est asiatique où une population supérieure à un milliard de personnes peut être desservie.

Ce sont là les cinq conditions qui doivent être remplies pour relever le défi de l'An 2000. Nous comptons au Québec de nombreuses entreprises en mesure de relever ce défi. Ces entreprises ont nécessairement une vision à moyen terme de leur développement. C'est cette clientèle que la S. D. I. a choisi d'aider dans le meilleur intérêt du développement économique du Québec.

La S. D. I.: le partenaire indispensable à l'entreprise de demain

Grâce à ses ressources, ses programmes et produits financiers, la S. D. I. offre l'appui nécessaire pour aider les entreprises québécoises à relever le défi de l'An 2000. Ses formes d'aides sont axées sur la capitalisation et permettent de réduire l'endettement. Ses programmes sont bâtis pour stimuler l'automatisation des équipements de production, l'innovation, la recherche et le développement et la conquête de nouveaux marchés hors Québec. En tant qu'organisme du gouvernement québécois, la S. D. I. entend être complice de la croissance des entreprises dans l'optique de provoquer partout au Québec d'importantes retombées économiques. Pour y parvenir, la S. D. I. s'associe aux entreprises sur la base d'une relation d'affaires durable. La S. D. I. œuvre aujourd'hui pour l'avenir de la PME.

L'équipe de la S. D. I.

Le rôle d'un organisme gouvernemental tel le nôtre est de savoir écouter ses clients et d'être en mesure de poser des gestes concrets pour donner une impulsion à la réalisation de leurs projets.

L'équipe de la S.D.I. a choisi l'action. Son dynamisme et son intérêt pour la cause du développement économique du Québec lui a permis de réaliser le bilan positif de l'exercice 1988-1989. Tous ses membres ont raison d'en être fiers. Nous devons leur être reconnaissants pour leur engagement et leur dévouement.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de la S.D.I. a suivi très attentivement l'application des nouvelles politiques d'intervention. Pour appuyer la cause du développement économique du Québec et pour assurer un meilleur service aux entreprises, le conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises durant l'année et le comité exécutif a tenu 53 réunions.

Nous notons cette année les départs de messieurs Louis-Marie André Jalabert et Marcel Bergeron dont les mandats ont pris fin. Nous les remercions pour leur précieuse collaboration.

Nous déplorons le décès de Me Germain Leduc, notaire qui nous a apporté pendant deux ans une contribution de haute qualité. Le personnel et les membres du conseil d'administration de la S. D. I. s'associent pour offrir à sa famille toutes leurs condoléances.

Deux nouveaux membres se sont ajoutés au conseil au cours de l'année; il s'agit de messieurs Morden C. Lazarus et J. Roger Paquette à qui nous souhaitons la bienvenue.

Enfin, nous tenons à souligner le décès de l'une des grandes personnalités de l'histoire de la S. D. I., M. Lucien Saulnier. Ce dernier fut associé à l'administration de la Société pendant 10 ans. Il a été président-directeur général de 1972 à 1975. Il siégea au conseil d'administration de 1976 à 1982 comme membre et, pour les trois dernières années de son mandat, à titre de vice-président et membre du comité exécutif. À toute sa famille, nous formulons notre plus grande sympathie.

La direction générale

III. Revue des opérations

Interventions financières

Le prêt participatif

Les 271 entreprises qui ont bénéficié au cours de l'année de 226,4 millions de dollars en prêts participatifs présentent un ou plusieurs profils suivants :

> Elles disposent d'une saine capitalisation autant avant qu'après la réalisation de leur projet. Elles favorisent l'utilisation de techniciens et de diplômés universitaires, la production par la technologie moderne et elles exportent. Elles s'engagent dans des projets audacieux par rapport à leur taille. Cette clientèle se retrouve partout au Québec et dans divers secteurs d'activités, comme on peut le constater dans les tableaux subséquents.

En résumé, ces entreprises sont bien gérées et elles se comportent comme des leaders dans leur secteur ou sont alors appelées à le devenir; ce sont les PME de demain.

La plupart des projets soumis l'ont été par le biais du programme d'aide à l'investissement. Il est intéressant de noter que pour 25 % des projets, il s'agissait d'un démarrage.

Pour des projets jugés prioritaires et pour les projets de recherche-innovation, le gouvernement peut accorder une exemption partielle du remboursement des intérêts sur les prêts participatifs consentis par la S. D. I. Un montant de 8,8 millions de dollars a été alloué à cette fin à 85 entreprises.

SPEQ

En ce qui a trait aux SPEQ, le rôle de la S. D. I. consiste à informer et à conseiller les entreprises et les investisseurs sur divers aspects de la loi des SPEQ. Des spécialistes de la direction «Montages financiers» sont préposés à cette tâche. La Société enregistre toute nouvelle SPEQ en conformité avec la loi et ses règlements et valide chaque placement afin d'attribuer aux actionnaires les bénéfices des avantages fiscaux prévus. La S. D. I. administre ces dossiers tant qu'ils sont en vigueur.

Au cours de 1988-1989, 58 SPEQ ont été enregistrées avec une capitalisation de 12,3 millions de dollars et 85 placements auprès de PME ont été validés pour un montant de 13,8 millions de dollars.

Depuis sa constitution en 1985, 253 SPEQ regroupant 5 270 actionnaires ont été enregistrées à la S. D. I. Elles sont responsables de 298 placements dans des entreprises québécoises pour des sommes de 53,1 millions de dollars. Les SPEQ ont investi à travers tout le Québec dans divers secteurs admissibles dont principalement le tourisme, l'industrie du bois et des produits métalliques et les services aux entreprises (informatique, design, laboratoires de recherche, exportations).

Financement à l'exportation

Dans le cadre du programme de financement à l'exportation, 14 garanties d'engagement financier pour des montants de 22,4 millions de dollars ont été accordées en vue de contribuer à des projets de ventes sur des marchés hors Québec.

Mandats spéciaux

À titre de mandataire du gouvernement du Québec sur des dossiers spéciaux, la S. D. I. a accordé 20 aides à l'intention des grandes entreprises pour des montants de 332,2 millions de dollars principalement sous forme de garantie de prêt (119,0 millions de dollars), de prêt participatif (103,9 millions), de prêt (24,3 millions) et de capital-actions (20,0 millions).

Administration

La direction Finances

La S. D. I. administre plus de 3 800 dossiers pour lesquels de nombreuses transactions financières sont effectuées. Au cours de l'exercice, 1 950 déboursements reliés aux aides déjà autorisées ont permis de verser aux entreprises des sommes de l'ordre de 250 millions de dollars. Au chapitre des revenus, 7 050 réclamations pour des redevances en capital, intérêts, honoraires de garantie et de gestion ont été signifiées à nos clients, le tout permettant des encaissements de 23 500 000 dollars. Une augmentation de 67 millions de dollars de la dette à court terme et un emprunt à long terme totalisant 35,6 millions de dollars ont été effectués sur les marchés financiers.

La direction Finances est aussi responsable de la préparation et du contrôle du budget des dépenses administratives de la Société. À cette fin, des améliorations au niveau de l'informatisation de la gestion financière ont été apportées pour aider chaque unité administrative au contrôle de leur centre de coûts.

La direction Systèmes et méthodes

L'objectif principal de cette direction est de favoriser l'utilisation d'outils de bureautique et d'informatique pour l'ensemble du personnel. Plusieurs améliorations techniques ont été apportées au niveau du système d'analyse financière et de la consultation d'indicateurs critiques de gestion. De plus, les procédures et applications informatiques ont été perfectionnées pour un meilleur support aux usagers sur le plan administratif. L'exploitation plus poussée du système informatique vise la réalisation de gains de productivité et l'enrichissement des tâches de chaque employé.

La direction Ressources humaines

Lors de cet exercice, un effort sans précédent a été fourni sur le plan du perfectionnement de nos ressources humaines. Tout le personnel de soutien administratif a bénéficié d'une formation sur les contenus des programmes de la S. D. I. et sur les communications d'affaires en vue de rendre plus efficace leur relation avec la clientèle. Des budgets ont été libérés pour permettre à plusieurs employés de participer à des activités de perfectionnement hautement spécialisées dans des domaines d'expertise correspondant à leurs responsabilités spécifiques. En plus, des actions visant à supporter le perfectionnement des employés ont été poursuivies, notamment au moyen de congés octroyés pour fins d'études.

Dans un objectif de rationalisation de ses dépenses d'opérations, la S. D. I. a pu réduire ses effectifs au niveau souhaité de 169 personnes-année. Sur le plan de la dotation, diverses actions ont été posées, principalement par la nomination de nouveaux techniciens et de cadres intermédiaires, ainsi que par la valorisation de certaines tâches.

Les directions Économique et Technologique

Les directions Économique et Technologique coordonnent les activités de la S. D. I. avec celles des ministères à vocation économique qui sont nos partenaires gouvernementaux. Des protocoles de collaboration ont été signés. Plusieurs échanges ont permis d'harmoniser notre approche auprès des clients et de procéder aux études des dossiers beaucoup plus rapidement. Ces directions sont aussi responsables de l'application du plan d'action corporatif. Un suivi systématique a aidé à l'analyse des zones de performances et a conduit à des propositions de correctifs lorsque nécessaire.

Au cours de l'année, des informations stratégiques ont été transmises concernant notamment la conjoncture économique, le libre-échange et la situation des divers secteurs industriels. Cela a contribué à maintenir le bagage de connaissances du personnel à la fine pointe de l'évolution du milieu économique.

La direction Marketing

Le marketing de la S. D. I. est conçu pour répondre aux besoins de sa clientèle et est à la recherche de bénéfices concrets pour les entreprises. On se rappellera que les programmes de la S. D. I. et ses formes actuelles d'aide en capital ont pour origine une vaste consultation auprès des milieux d'affaires.

Avec la collaboration de nos principaux partenaires, des moyens ont été mis de l'avant pour identifier les clientèles cibles. La stratégie, pour rejoindre ces clientèles d'entrepreneurs, a consisté surtout dans l'organisation de conférences et de séances d'information à travers le Québec. La Société a reçu à cette fin un appui fort utile des commissaires industriels, des Chambres de commerce, des représentants régionaux du MICT et de nombreux autres intervenants économiques régionaux.

Une attention toute spéciale a été accordée à l'accueil de la nouvelle clientèle en vue d'assister et d'orienter celle-ci. Cette tâche était importante puisque près de la moitié des clients de la S. D. I., au cours de l'exercice 1988-1989, traitaient avec cet organisme pour la première fois.

Société de développement industriel du Québec
Vue d'ensemble des dossiers autorisés
Du 1er avril 1988 au 31 mars 1989

Programmes	Modes de financement							
	Prêts participatifs		Prêts et garanties de prêts		SPEQ et autres modes (1)		Total	
	Nombre	Montant (Millions $)	Nombre	Montant (Millions $)	Nombre	Montant (Millions $)	Nombre	Montant (Millions $)
Investissement								
Manufacturier	180	85,0				5,4	180	90,4
Touriste	34	20,0	9	1,7			43	21,7
Sous-total	214	105,0	9	1,7		5,4	223	112,1
Recherche-innovation								
Technique	23	10,6				1,3	23	11,9
Design	14	1,0				0,1	14	1,1
Sous-total	37	11,6				1,4	37	13,0
Exportation								
Crédit implantation	12	5,9					12	5,9
Consortium					1	0,1	1	0,1
Financement			14	22,4			14	22,4
Sous-total	12	5,9	14	22,4	1	0,1	27	28,4
Mandats spéciaux	8	103,9	7	143,3	5	85,0	20	332,2
Divers (2)			6	1,9	3	0,3	9	2,2
SPEQ					58		58	
TOTAL	271	226,4	36	169,3	67	92,2	374	487,9

(1) Autres modes: exemptions partielles d'intérêt, prises en charge, subventions, aides en capital-actions.
(2) Divers: regroupent les financements conventionnels et les programmes expirés dont quelques dossiers restaient à compléter.

Société de développement industriel du Québec
Interventions financières par secteur d'activité
Du 1er avril 1988 au 31 mars 1989

Secteurs	Interventions		
	Nombre	Montant des aides (000 $)	Montant des investissements (000 $)
Secteur manufacturier			
Aliments	22	10 696	38 428
Caoutchouc	3	1 680	7 180
Plastique	26	10 276	45 269
Cuir	3	8 150	10 550
Textile (1re transformation)	7	10891	36 975
Textile (produits)	4	4 272	14 766
Vêtements	4	1 700	3 533
Produits du bois	25	8 027	31 997
Meuble	8	2 355	8 781
Papier	11	229 365	721 910
Imprimerie	11	4 881	13 109
Métaux (1re transformation)	3	1 110	4 360
Produits métalliques	24	6 675	25 001
Machinerie	21	22 648	68 169
Matériel de transport	15	70 408	465 308
Électricité et électronique	18	9 227	27 033
Minéraux non métalliques	8	22 250	174 423
Produits chimiques	11	10 472	60 315
Autres	14	12 667	27 030
Sous-total	238	447 750	1 784 137
Secteur touristique			
Divertissement et loisir	6	6 491	21 920
Hébergement	41	22 850	97 975
Sous-total	47	29 341	119 895
Secteur tertiaire			
SPEQ	58		
Services aux entreprises	17	2 244	5 867
Autres	14	8 575	18 865
Sous-total	89	10 819	24 732
Total	**374**	**487 910**	**1 928 764**

Société de développement industriel du Québec
Interventions financières par région administrative
Du 1er avril 1988 au 31 mars 1989

Secteurs	Interventions		
	Nombre	Montant des aides (000 $)	Montant des investissements (000 $)
Abitibi-Témiscamingue	6	81 610	309 030
Bas-St-Laurent	7	118 888	318 645
Chaudière-Appalaches	27	12 715	33 597
Côte-Nord	5	3 350	10 675
Estrie	16	6 287	24 508
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	9	1 800	5 172
La Montérégie	59	89 129	471 873
Lanaudière	21	35 803	124 870
Laval	10	2 843	11 337
Les Laurentides	26	12 093	53 654
Outaouais	6	2 766	13 452
Mauricie – Bois-Francs	22	24 618	167 800
Montréal-Centre	111	58 885	187 103
Québec	33	32 697	179 685
Saguenay – Lac-St-Jean	16	4 426	17 363
	374	**487 910**	**1 928 764**

IV. Les états financiers

Société de développement industriel du Québec

États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1989

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement industriel du Québec au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du fonds de réserve et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 9 juin 1989

Société de développement industriel du Québec
Revenus et dépenses
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Revenus		
Intérêts sur prêts et compensation (note 3)	16 804	11 962
Intérêts sur dépôts bancaires	256	516
Dividendes	25	44
Primes gagnées	13	53
Honoraires de garantie de remboursement de prêts (note 4)	566	709
Honoraires de gestion	1 706	556
	19 370	13 834
Contributions du gouvernement du Québec (note 5)	58 676	82 906
	78 046	96 740
Dépenses		
Frais financiers (note 6)	9 819	7 210
Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés (note 9)	3 991	1 497
Perte à la vente de participations dans le capital-actions de sociétés	1 392	---
Réclamations d'intérêts	13	53
	15 215	8 760
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 5)		
Soutien financier aux entreprises	49 190	73 329
Dépenses de fonctionnement	9 486	9 577
	58 676	82 906
	73 891	91 666
Revenu net	4 155	5 074

Société de développement industriel du Québec
Fonds de réserve
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Solde au début	24 524	19 450
Revenu net	4 155	5 074
Solde à la fin	28 679	24 524

Société de développement industriel du Québec
Bilan
au 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

Actif	1989	1988
Prêts (note 7)	507 325	371 142
Participation dans le capital-actions de sociétés - au coût (note 8)	91 766	59 176
Intérêts échus et courus	2 487	2 270
	601 578	432 588
Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés (note 9)	16 614	19 023
	584 964	413 565
Encaisse	1 250	935
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	5 720	8 767
Intérêts payés d'avance	747	332
Créance à recevoir garantie (note 10)	10 650	10 650
Frais d'émission de la dette à long terme - coût non amorti	12	39
Immobilisations (note 11)	1 961	1 631
	605 304	435 919

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gerald Tremblay

Guy Savard

Passif	1989	1988
Dette à long terme (note 12)	223 308	186 149
Intérêts échus et courus sur dette à long terme et sur avances du gouvernement du Québec	6 491	4 566
Avances du gouvernement du Québec (note 13)	180 605	115 032
Aide financière en cours de déboursement	5 635	11 508
Emprunt bancaire	106 200	39 000
Créditeurs et frais courus	354	242
Revenus reportés (note 14)	21 088	21 954
	543 681	378 451
Avoir		
Dotation du gouvernement du Québec (note 15)	32 944	32 944
Fonds de réserve	28 679	24 524
	61 623	57 468
	605 304	435 919

Engagements (note 17)

Éventualités (note 18)

Société de développement industriel du Québec
Évolution de la situation financière
de l'exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Activités d'exploitation		
Rentrées nettes provenant de l'exploitation (note 16)	8 173	6 598
Opérations de prêts et de participation dans le capital-actions de sociétés	(175 173)	(207 418)
Variation d'autres éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(444)	6 097
Liquidités utilisées pour les activités d'exploitation	(167 444)	(194 723)
Activités de financement		
Dette à long terme	35 586	110 000
Avances du gouvernement du Québec	65 573	51 082
Dotation du gouvernement du Québec	---	(445)
Liquidités provenant des activités de financement	101 159	160 637
Activités d'investissement		
Liquidités utilisées pour l'acquisition d'immobilisations	(600)	(505)
Augmentation de l'endettement bancaire	66 885	34 591
Endettement bancaire au début	38 065	3 474
Endettement bancaire à la fin	104 950	38 065

L'endettement bancaire de la Société comprend l'emprunt bancaire diminué de l'encaisse.

Société de développement industriel du Québec

Notes complémentaires
31 mars 1989

(en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Société de développement industriel du Québec est une corporation au sens du Code civil, à but non lucratif et constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-11.01). Elle a pour objet de favoriser le développement économique du Québec, notamment en encourageant le développement des entreprises, la croissance des exportations et les activités de recherche et d'innovation.

Pour la réalisation de son objet, la Société accorde une aide financière à une entreprise dans le cadre des programmes d'aide financière établis par règlement et destinés à favoriser le développement économique du Québec. Elle conseille également en matière de structure de capital les entreprises qui présentent une demande d'aide financière.

La Société doit s'assurer que l'entreprise, à laquelle elle accorde une aide, possède la structure financière requise, le personnel technique et de gestion adéquat et les moyens de production et de commercialisation voulus pour assurer la réalisation de son projet, lequel doit présenter des perspectives de rentabilité.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Participation dans le capital-actions de sociétés

L'aide financière accordée par la Société sous forme d'acquisition d'actions est comptabilisée au coût d'acquisition à la rubrique «Participation dans le capital-actions de sociétés». Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer l'aide accordée, la perte anticipée est inscrite à la provision pour pertes.

Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés

La provision pour pertes sur les prêts est établie en évaluant la perte anticipée pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception et pour les autres, en appliquant, pour couvrir les pertes éventuelles, un taux basé sur l'expérience des pertes encourues sur les prêts. Pour la participation dans le capital-actions de sociétés, la provision pour pertes est établie par évaluation de chacun des comptes.

Aucune provision n'est pourvue à l'égard des pertes sur les prêts et participation dans le capital-actions de sociétés pour lesquelles le remboursement est garanti par le gouvernement du Québec.

Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis, selon la méthode linéaire, sur la durée de l'emprunt concerné.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthodes	Taux
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	10 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	10 %

Dette à long terme

Les obligations sont inscrites à leur valeur nominale. Pour ce qui est des obligations à un fort taux d'escompte, la dette est inscrite à sa valeur actualisée augmentée annuellement de la capitalisation de l'escompte s'apparentant à de l'intérêt, selon la méthode de l'intérêt réel et est imputé à chaque année aux frais financiers.

Revenus reportés

a. *Contribution aux intérêts sur obligations*

La contribution reçue du gouvernement du Québec, représentant la différence entre la valeur actualisée des

obligations à un fort taux d'escompte et leur valeur nominale, a été reportée au moment de l'émission. Cette contribution est virée aux opérations selon la méthode de l'intérêt réel sur la durée de ses obligations.

b. *Contribution à l'acquisition d'immobilisations*

Le coût d'acquisition des immobilisations est assumé par le gouvernement du Québec à même les deniers accordés à cette fin par le Parlement. Cette contribution est reportée et virée aux opérations selon les mêmes méthodes et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations.

c. *Protection contre la hausse du taux d'intérêt*

Les primes perçues et les intérêts qu'elles génèrent sont inscrits comme revenus reportés et sont virés aux opérations au fur et à mesure que les réclamations sont acceptées. Le gouvernement du Québec assume, le cas échéant, les frais excédentaires de ce programme.

Subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des sociétés

Les frais relatifs aux subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des sociétés sont imputés aux opérations de l'exercice au cours duquel ces dernières ont produit leur réclamation et ont satisfait à toutes les conditions posées par la Société. La contribution correspondante du gouvernement du Québec est alors considérée acquise à la Société.

Garanties de remboursement de prêts

L'exécution d'une garantie de remboursement de prêts, imputée au gouvernement du Québec ou assumée par la Société, est comptabilisée lorsque la Société a approuvé la réclamation produite par l'institution financière.

Prêts participatifs

Lors de l'autorisation d'un prêt participatif, la Société exige une prime pour tenir compte du risque. Cette prime peut prendre la forme d'une option d'achat d'une partie du capital-actions de l'entreprise, d'une majoration du taux d'intérêt ou de toute autre forme et elle est comptabilisée lorsqu'elle est réalisée.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Les frais d'administration et le coût des avantages sociaux sont assumés par le gouvernement du Québec. Cependant, le coût des avantages sociaux n'est pas présenté dans l'état des revenus et dépenses.

3. Intérêts sur prêts et compensation

	1989	1988
Prêts garantis par le gouvernement du Québec	8 414	6 402
Prêts non garantis par le gouvernement du Québec	2 521	2 865
Prêts participatifs garantis par le gouvernement du Québec	787	---
Prêts participatifs non garantis par le gouvernement du Québec	2 204	49
	13 926	9 316
Compensation du gouvernement du Québec à l'égard de certains prêts consentis à des taux inférieurs à celui du marché	2 878	2 646
	16 804	11 962

4. Honoraires de garantie de remboursement de prêts

	1989	1988
Garanties assumées par le gouvernement du Québec	436	642
Garanties assumées par la Société	130	67
	566	709

5. Contributions du gouvernement du Québec (1)

Les contributions servent à rembourser les dépenses suivantes:

	Loi sur la Société de développement industriel du Québec		Loi du ministère de l'Industrie et du Commerce (4)	Loi sur l'aide au dévelop-pement touristique	**Total 1989**	**Total 1988**
	Mandat général (2)	Mandats spéciaux (3)				
Soutien financier aux entreprises						
Subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises	26 956	5 659	1 584	2 791	**36 990**	56 624
Exonérations de remboursements de prêts et d'intérêts	1 433	---	280	---	**1 713**	1 027
Exécutions de garanties de remboursement de prêts	4 575	---	1 804	---	**6 379**	13 984
Pertes sur prêts garantis par le gouvernement du Québec	410	30	987	1 018	**2 445**	1 694
Pertes sur aliénation de participation dans le capital-actions de sociétés	218	---	453	992	**1 663**	---
	33 592	5 689	5 108	4 801	**49 190**	73 329
Dépenses de fonctionnement						
Traitements et autres rémunérations					6 742	7 212
Services informatiques					121	111
Loyers de bureau					1 199	1 157
Amortissement des immobilisations					270	210
Autres					1 154	887
					9 486	9 577
Total des contributions					**58 676**	**82 906**

(1) Des contributions additionnelles de 23 308 000 $ sont présentées distinctement : i) à l'état des revenus et dépenses: 2 878 000 $ pour compenser le manque à gagner sur des prêts consentis à des taux inférieurs à celui du marché et 19 830 000 $ en contrepartie de certains frais financiers encourus; ii) au passif à titre de revenus reportés: 600 000 $ pour l'acquisition d'immobilisations.

(2) Comprend les programmes: regroupement d'entreprises, aide à l'investissement pour les entreprises à technologie moderne et les entreprises dynamiques, prêt de capitalisation, aide au développement de l'industrie électronique, aide à l'investissement pour les entreprises du tertiaire moteur, financement des entreprises, crédit à l'implantation et aide aux activités de recherche et d'innovation.

(3) Article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec.

(4) Comprend les programmes d'urgence d'aide à la P.M.E., accès à la bourse, nouveaux entrepreneurs, petite et moyenne entreprise innovatrice, modernisation pour les industries du textile, bonneterie et vêtement ainsi qu'innovation dans l'industrie du meuble.

6. Frais financiers

	1989	1988
Intérêts sur la dette à long terme	17 560	15 598
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	3 227	1 046
Intérêts et frais bancaires	8 702	5 459
Amortissement des frais d'émission de la dette à long terme	27	27
Frais d'une émission d'obligations assumés par le gouvernement du Québec	133	550
	29 649	22 680
Contribution du gouvernement du Québec	(19 830)	(15 470)
	9 819	7 210

7. Prêts

	1989	1988
Prêts garantis par le gouvernement du Québec (1)		
Prêts portant intérêt		
Aide aux activités de recherche et d'innovation	52 653	47 037
P.M.E. Innovatrice	3 043	6 814
Aide au développement touristique	3 860	2 837
Crédit à l'implantation	16 975	17 252
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	7 997	7 540
Prêts sans intérêt		
Aide au développement touristique	9 200	4 583
Technologie moderne et entreprises dynamiques	158 669	112 661
Tertiaire moteur	706	405
Industrie électronique	158	122
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	137 420	135 300
Prêts participatifs portant intérêt		
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	32 479	---
	423 160	334 551
Prêts non garantis par le gouvernement du Québec		
Prêts portant intérêt		
Financement pour les entreprises du secteur manufacturier	24 340	30 481
Financement des exportations	2 154	1 950
Aide à l'exportation	52	---
Financement	245	---
Prêts participatifs portant intérêt		
Aide à l'investissement	47 243	4 032
Aide aux activités de recherche et d'innovation	1 672	128
Aide à l'investissement touristique	7 890	---
Aide à l'exportation	569	---
	84 165	36 591
	507 325	371 142

(1) Les revenus relatifs à P.M.E. Innovatrice sont remis au gouvernement du Québec. Les frais financiers sont assumés par le gouvernement du Québec à l'exception de ceux relatifs aux prêts des programmes d'aide aux activités de recherche et d'innovation, de crédit à l'implantation et de l'aide au développement touristique qui sont imputés à la Société.

8. Participation dans le capital-actions de sociétés - au coût

	1989	1988
Participation garantie par le gouvernement du Québec (1)		
Actions ordinaires et privilégiées		
Urgence d'aide à la P.M.E.	661	976
Financement des entreprises	5 466	4 626
P.M.E. Innovatrice	1 869	2 741
Prêt de capitalisation	1 931	1 000
Aide aux activités de recherche et d'innovation	682	478
Aide au développement touristique	83	---
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	40 060	10 060
Actions d'une classe particulière		
Aide au développement touristique	5 754	5 078
Technologie moderne et entreprises dynamiques	28 764	22 093
Tertiaire moteur	77	48
	85 347	47 100
Participation non garantie par le gouvernement du Québec		
Actions ordinaires et privilégiées		
Financement pour les entreprises du secteur manufacturier	5 196	10 333
Financement des exportations	570	707
Formation de consortium	653	1 036
	6 419	12 076
	91 766	59 176

(1) Les revenus découlant de cette participation sont remis au gouvernement du Québec. Les frais financiers sont assumés par ce dernier.

9. Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés

	1989	1988
Solde au début	19 023	21 744
Radiations		
Prêts	(4 826)	(3 480)
Participation dans le capital-actions de sociétés	(1 574)	(738)
	(6 400)	(4 218)
Provision additionnelle requise pour l'exercice		
Prêts	3 821	938
Participation dans le capital-actions de sociétés	170	559
	3 991	1 497
Solde à la fin	16 614	19 023
La provision pour pertes se répartit comme suit :		
Prêts	15 790	16 795
Participation dans le capital-actions de sociétés	824	2 228
	16 614	19 023

Les pertes anticipées découlant des prêts et participation dans le capital-actions de sociétés garantis par le gouvernement du Québec s'établissent à 31 401 923 $ au 31 mars 1989 (31 mars 1988: 26 920 080 $). Sont exclues de ces pertes anticipées celles se rapportant aux prêts sans intérêt vu que leur remboursement ne devient généralement exigible que 15 ans après leur déboursement et celles se rapportant aux actions d'une classe particulière lesquelles ne comportent aucune date de rachat.

10. Créance à recevoir garantie

Cette créance garantie provient de conventions de vente et de paiement intervenues le 21 juillet 1981 avec l'actionnaire principal d'une entreprise industrielle dans laquelle la Société détenait une participation de 40% dans le capital-actions.

Nonobstant les clauses des conventions qui stipulent que la disposition de la participation dans le capital-actions de cette entreprise a été effectuée pour un prix de 3 600 000 $, lequel montant, avec les intérêts composés annuellement au taux d'intérêt bancaire préférentiel quotidien en vigueur à compter du 30 juillet 1981,

formera une somme totale de 10 650 000 $ à la date d'échéance, la Société estime que la substance des conventions intervenues est de lui permettre de recouvrer à long terme mais sans rendement l'aide accordée à cette entreprise et en conséquence, elle considère que de façon ultime elle n'aura réalisé aucun profit ni subi aucune perte à la suite de ce recouvrement.

Cette créance de 10 650 000 $ inscrite à sa valeur globale de recouvrement et garantie par une banque à charte canadienne est encaissable à une date qui dépend du taux auquel s'accumuleront les intérêts et qui se situera entre 1990 et 1991.

La valeur actualisée de cette créance s'établit à 9 197 770 $ au 31 mars 1989, soit 3 600 000 $ pour le prix de vente et 5 597 770 $ pour les intérêts courus à cette date.

11. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel informatique et logiciels	2 687	739	1 948	1 616
Ameublement et équipement	19	6	13	15
	2 706	745	1 961	1 631

12. Dette à long terme

Le paiement du capital et des intérêts de la dette à long terme est garanti par le gouvernement du Québec.

	1989	1988
Obligations, série "C", 12,5 %, échéant le 3 décembre 1989	16 800	16 800
Obligations, série "D", sans intérêt, échéant le 7 juin 1995: valeur nominale de 30 000 000 $, à la valeur actualisée au taux de 11,05 % l'an	15 422	13 849
Obligations, série "E", portant intérêt au taux annuel équivalent au taux préférentiel moyen de trois banques à charte moins 5/8 de 1 % et échéant le 24 mars 1991. La Société peut, à son gré, racheter les obligations de cette émission à leur valeur nominale à toute date de paiement d'intérêt par multiple de 5 000 000 $	35 000	35 000
Obligations, série "F", portant intérêt au taux annuel de 8,25 % et échéant le 15 mai 1992. Les obligations sont échangeables, au gré du détenteur, en obligations série "2F" de la Société portant intérêt au taux de 9,125 % l'an à compter de la date d'immatriculation lors de l'échange et échéant le 15 mai 2007	110 000	110 000
Emprunt de 1 190 000 000 YENS, portant intérêt au taux réel de 6 % (taux effectif de 8,88 % compte tenu du contrat de change), remboursable le 6 février 1997. Les remboursements de capital et d'intérêts sont couverts par un contrat de change à taux fixe prédéterminé	10 500	10 500
Emprunt de 3 810 000 000 YENS, portant intérêt au taux réel de 5,5 % (taux effectif de 10,92 % compte tenu des contrats de change), remboursable le 22 mars 1996. Les remboursements de capital et d'intérêts sont couverts par deux contrats de change à taux fixe prédéterminé	35 586	---
	223 308	186 149

13. Avances du gouvernement du Québec

	1989	1988
Avances remboursables portant intérêt selon les conventions d'aide financière à l'exception de celles concernant les mandats spéciaux qui portent intérêt aux taux de 9,75 % et de 11,75 %		
Programme P.M.E. Innovatrice		
Prêts	3 043	6 814
Intérêts échus et courus	455	698
Participation dans le capital-actions de sociétés		
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	40 000	10 000
Avances remboursables ne portant pas intérêt		
Programme P.M.E. Innovatrice		
Participation dans le capital-actions de sociétés	1 869	2 741
Prêts sans intérêt	100 643	67 561
Participation dans le capital-actions d'une classe particulière de sociétés	34 595	27 218
	180 605	115 032

14. Revenus reportés

	1989	1988
• Contribution du gouvernement du Québec aux intérêts sur obligation série "D":		
Solde au début	16 151	17 564
Contribution virée aux opérations	1 573	1 413
Solde à la fin	14 578	16 151
• Contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations:		
Solde au début	1 631	1 336
Contribution reçue	600	505
	2 231	1 841
Contribution virée aux opérations	270	210
Solde à la fin	1 961	1 631
• Protection contre la hausse du taux d'intérêt:		
Solde au début	4 172	3 922
Primes perçues et intérêts	390	303
	4 562	4 225
Primes gagnées suite aux réclamations d'intérêts	13	53
Solde à la fin	4 549	4 172
	21 088	21 954

15. Dotation du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec est autorisé à payer à la Société sur le Fonds consolidé du revenu une somme de 100 M $ pour la constitution d'une dotation. Aux 31 mars 1988 et 1989, cette dotation est de 32 944 115 $.

16. Évolution de la situation financière

	1989	1988
Activités d'exploitation		
Revenu net	4 155	5 074
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	270	210
Provision pour pertes sur prêts et participation dans le capital-actions de sociétés	3 991	1 497
Amortissement des frais d'émission d'obligations	27	27
Capitalisation de l'escompte sur obligation s'apparentant à de l'intérêt	1 573	1 413
Revenus reportés virés aux opérations	(1 843)	(1 623)
Rentrées nettes provenant de l'exploitation	8 173	6 598

17. Engagements

	1989	1988
Aides financières autorisées, non déboursées au 31 mars et qui seront financées par la Société:		
Prêts		
• Garantis par le gouvernement du Québec	100 068	52 788
• Non garantis par le gouvernement du Québec	81 672	28 366
Participation dans le capital-actions de sociétés		
• Garantie par le gouvernement du Québec	13 000	10 500
• Non garantie par le gouvernement du Québec	467	943

Aides financières autorisées, soumises à certaines conditions de la Société, non déboursées au 31 mars. Ces aides seront financées à même les crédits votés annuellement par le Parlement ou à même un emprunt de la Société garanti par le gouvernement du Québec.

Exercice	Prises en charge d'une partie du coût des emprunts	Subventions	Prêts sans intérêt	Actions d'une classe particulière		
1990	77 116	9 751	109 282	11 370		
1991	49 318	8 452	50 980	6 405		
1992	15 561	4 558	19 444	3 724		
1993	9 102	4 878	13 008	1 002		
1994 et suivants	12 708	450	2 523	271		
	163 805	28 089	195 237	22 772	409 903	463 273
					605 110	555 870

Sur la base de l'expérience des trois dernières années, la Société estime que la liquidation des engagements au 31 mars 1989 pourrait résulter en des déboursés d'environ 425 687 611 $.

18. Éventualités

La Société garantit le remboursement de prêts contractés par des entreprises auprès d'institutions prêteuses, consent des garanties d'indemnisation en faveur d'assureurs et accorde des exonérations de remboursement soumises à certaines conditions. Pour certains programmes d'aide, les pertes éventuelles seront assumées par le gouvernement du Québec. Les montants maximaux de ces garanties de prêts, conventions d'indemnisation et d'exonérations de remboursement se répartissent comme suit :

	1989	1988
Garantie de remboursement de prêts		
Assumée par la Société		
Financement des exportations	10 869	6 751
Financement pour les entreprises du secteur manufacturier	780	1 632
	11 649	8 383
Assumée par le gouvernement du Québec		
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	90 055	99 080
Aide au développement touristique	3 714	3 952
Urgence d'aide à la P.M.E.	1 132	6 531
Financement des entreprises	101 897	140 814
Prêt de capitalisation	41 947	41 721
	238 745	292 098
	250 394	300 481
Conventions d'indemnisation assumées par le gouvernement du Québec	140 000	---
Exonération de remboursement d'emprunts accordée selon des conditions posées par la Société		
Assumée par le gouvernement du Québec		
Crédit à l'implantation	12 868	15 226
Financement des exportations	---	136
Aide aux activités de recherche et d'innovation	40 762	45 502
	53 630	60 864
	444 024	361 345

L'exécution des garanties de remboursement de prêts, que la Société et le gouvernement du Québec seraient appelés à assumer, pourrait résulter en une perte d'environ 484 577 $ et 15 705 823 $ respectivement.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de son exploitation.

Tout règlement relatif à ces éventualités sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

V. Présence sur le territoire

Québec
1126, Chemin Saint-Louis
Bureau 700
Sillery (Québec)
G1S 1E5
Tél. (418) 643-5172

Montréal
Place Mercantile
770, Sherbrooke Ouest
9e étage
Montréal (Québec)
H3A 1G1
Tél. (514) 873-4375

Jonquière
3950, boulevard Harvey
Rez-de-chaussée
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
Tél. (418) 547-2697

Rimouski
Galeries G.P.
92, 2e Rue Ouest
Bureau 204
Rimouski (Québec)
G5L 8B3
Tél. (418) 722-3582

Sherbrooke
740, rue Galt Ouest
Bureau 101
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3
Tél. (819) 565-1224

Trois-Rivières
100, rue Laviolette
3e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
Tél. (819) 379-3012

Victoriaville
Édifice Provincial
62, Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec)
G6P 4E3
Tél. (819) 752-4521

Hull
a/s Ministère de l'Industrie et du Commerce
Édifice Jos-Montferrand
170, rue de l'Hôtel-de-ville
6e étage
Hull (Québec)
J8X 4C2
Tél. (819) 771-6239

Baie-Comeau
a/s Ministère de l'Industrie et du Commerce
625, boulevard Laflèche
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
Tél. (418) 589-5715

Rouyn/Noranda
a/s Ministère de l'Industrie et du Commerce
180, boulevard Rideau
Bureau 1.01
Noranda (Québec)
J9X 1N9
Tél. (819) 762-0865